

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 juillet 2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **15 juillet 2021 à 8 h 10**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le quorum :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. François Marcoux, conseiller du district 3
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

Étaient également présentes et à distance : la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Projet de vitalisation Cour d'école verte et durable - aides financières et contrats
6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 8 h 10.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Initiales	
Maire	Grefe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 juillet 2021

CM21 07 408 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM21 07 409 5. Projet de vitalisation Cour d'école verte et durable - aides financières et contrats

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer au projet de vitalisation Cour d'école verte et durable pour l'apprentissage pédagogique en plein air sur le campus primaire du pavillon Fleur-Soleil;

CONSIDÉRANT que des demandes d'aide financière ont été déposées dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 de la MRC des Laurentides et du volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon les résolutions CM21 01 039 et CM21 02 080;

CONSIDÉRANT que ce projet requiert des travaux d'aménagement et d'installation d'équipements récréatifs avant la rentrée des classes au Campus primaire Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT l'article 8 de la *Loi sur les compétences municipales* permettant à toute municipalité locale d'établir ou exploiter un équipement culturel, récréatif ou communautaire avec un organisme à but non lucratif, un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un établissement d'enseignement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Louis-Martin Levac, directeur stratégique du développement durable du territoire à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif aux demandes d'aide financière, d'ententes et de contrats en prévision de la réalisation du projet de vitalisation Cour d'école verte et durable;

D'octroyer de gré à gré les contrats de vitalisation aux entreprises mentionnées ci-dessous, avec une fin d'exécution prévue en 2022, en raison notamment du manque de main-d'œuvre et de matériaux en lien avec les impacts liés à la pandémie de COVID-19 :

- Terrassement Philippe Sigouin inc., au montant de 53 050 \$, taxes applicables en sus, pour l'aménagement de 15 zones récréatives, selon la soumission du 22 octobre 2020;
- Équipements récréatifs Jambette inc., au montant de 16 640 \$, taxes applicables en sus, pour la fourniture et l'installation d'équipements récréatifs, selon la soumission du 9 juillet 2021;

Montants payables par l'excédent de fonctionnement non affecté (projet 2021-80), auxquels seront déduites toutes aides financières obtenues le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 juillet 2021

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CM21 07 410

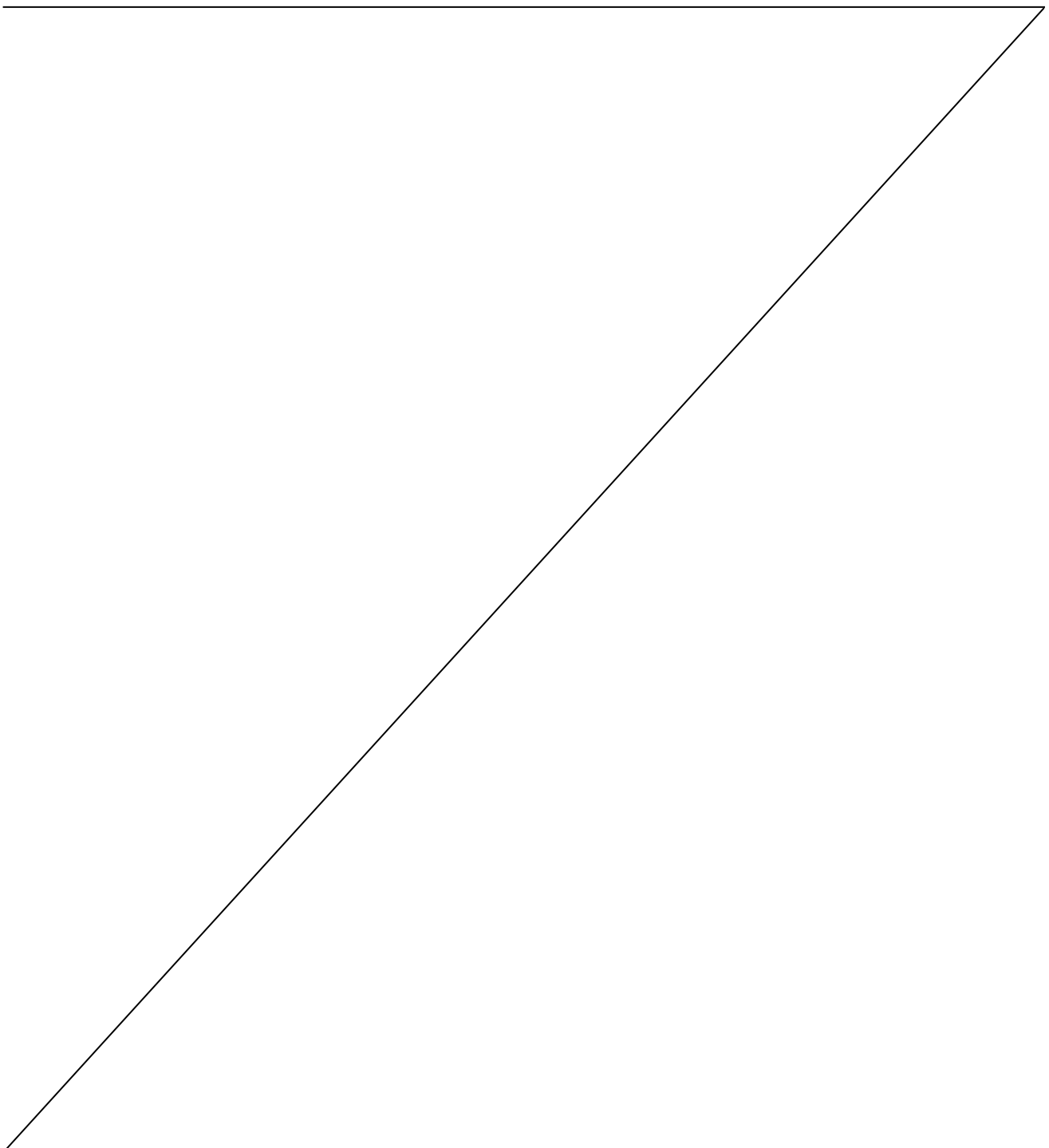
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Grefe